

# Commune de Sauveterre

## Compte-rendu du Conseil Municipal

---

Séance du 14 avril 2022

---

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 7 avril 2022.

Nombre de membres en exercice : 11

**Présents** : Mme BELVEZE Carole, Mr BELVEZE Jean-Marc, Mr BROCARD Mathieu, Mr CAT Jean-Claude, Mr COENEN Charles, Mr GRIMAL Vincent, Mme POUILLON Anne-Marie, Mme VERDIE Christelle.

**Absent** : Mr DESPRATS Laurent,

**Excusés** : Mme FUTTERSACK Christine, (a donné procuration à Mme POUILLON Anne-Marie), Mme GRIMAL Sonia, (a donné procuration à Mr GRIMAL Vincent)

**Présents** : 8

**Excusés** : 2

**Procurations** : 2

**Secrétaire de séance** : Mme BELVEZE Carole

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance.

**Procès-verbal du 05 avril 2022 adopté à l'unanimité.**

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- 1. Vote du Budget Primitif 2022**
- 2. Vote des subventions aux associations locales**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- 1.** Lors du vote des subventions aux associations locales, Mr BELVEZE Jean-Marc, précise que s'il y a un président d'association parmi le conseil, celui-ci doit sortir de la salle.

Après concertation, le conseil municipal décide d'augmenter la subvention allouée aux pompiers de Lauzerte. Celle-ci passe donc de 120,00 € à 150,00 €.

A l'avenir, les associations devront compléter un formulaire de demande de subvention.

2. Après débat, le Conseil Municipal décide qu'il faudra réévaluer les tarifs de location de la salle des fêtes. Lors d'un prochain conseil, une délibération sera prise pour augmenter les prix.
3. L'un des membres du conseil municipal mentionne l'existence d'une laveuse pour le sol qui appartient pour moitié à la Mairie de Tréjols. Cela permettrait d'avoir un sol plus net dans la salle des fêtes. Voir avec l'agent technique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.**